



DEPARTEMENT DU DOUBS

VILLE D'EXINCOURT

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2017

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire, le **PREMIER DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT** au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, à **19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jean CUYNET, Maire.

Etaient présents : M. CUYNET, Maire, Mesdames et Messieurs, BAUDREY, LEGRAND, NAGEL-NICOLAS, NOIROT, NOWAK, Adjoint, Mesdames et Messieurs, BARBAUD, BERNARDIN, BERTOCCHI, DODIN, DURSUN, MAURER, POUX, PRETOT, THOMAS, DUVERNOIS, KUTTLER, GHAYOU, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés :

Conseillers Municipaux	Ayant donné pouvoir à :
Mme DEMESMAY	Mme PRETOT
Mme LINOZZI	M. LEGRAND
M. STIMPFLING	Mme NOWAK
M. NICOLETTI	M. KUTTLER
Mme PAGE	Mme DUVERNOIS

Assistaient à la séance : Mme Sylvie ROLLOT, secrétaire générale,
M. Christian ROTH, chargé d'études des travaux d'investissement
M. Christian GUILLEMIN-LABORNE, responsable des services techniques

Le Conseil Municipal a procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Mme THOMAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance a été déclarée ouverte.

Informations : décisions du Maire. Le Maire donnera lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal depuis la dernière réunion.

N°	Objet
2017-14	Marché adapté passé avec la EURL ISOLACIER pour les travaux de construction d'un abri de pétanque – Lot 3 – Couverture / bardage : 29 611.55 € TTC
2017-15	Vente d'un véhicule PIAGGIO réformé immatriculé 3713 XP 25 pour la somme de 300 €
2017-16	Vente d'une citerne réformée pour la somme de 50 €
2017-17	Vente d'une remorque réformée pour la somme de 20 €
2017-18	Avenant au marché subséquent n° 2014-22/16-01 à l'accord-cadre de prestations d'études et de maîtrise d'œuvre pour les bâtiments communaux passé avec la cabinet d'architecture Gilbert BELEY pour la construction d'un abri de terrain de pétanque : fixation coût prévisionnel travaux : 72 000 € - coût de réalisation : 66 064.52 € TTC – fixation de la nouvelle répartition de la rémunération définitive d'un montant de 6 771.61 € TTC

Le compte-rendu de la séance du 29/09/2017 est approuvé A L'UNANIMITE

Question 2017-42 – Administration – Avis sur modification statutaire de PMA relative aux compétences « eau et assainissement »

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », par fusion entre Pays de Montbéliard Agglomération (29 communes) et les Communautés de Communes du Pays de Pont de Roide, des 3 Cantons, des Balcons du Lomont, et extension de ce périmètre à 9 communes de la Communauté de Communes de la Vallée du Rupt,

Considérant que Pays de Montbéliard Agglomération exerce, depuis sa création au 1er janvier 2017 :

- les compétences obligatoires dévolues par la loi aux Communautés d'Agglomération, sur l'ensemble de son périmètre,
- les compétences optionnelles et supplémentaires que détenaient les Communautés ayant fusionné (PMA, CC3C, CCBL, CCPP), et qui sont exercées dans leurs anciens périmètres jusqu'à la prise de décision du Conseil Communautaire,

Considérant, d'une part, les délais d'harmonisation des compétences détenues par Pays de Montbéliard Agglomération (soit au plus tard au 31 décembre 2017 s'agissant des compétences optionnelles), et d'autre part, l'exercice obligatoire des compétences « eau » et « assainissement » pour les Communautés d'Agglomération à compter du 1er janvier 2020,

Considérant que l'étude confiée par PMA au groupement Verdi Ingénierie - Anne Gardère (cabinet d'avocats) - Finance Consult (mandataire) sur le territoire des communes issues des ex Communautés de communes a notamment mis en évidence que l'harmonisation des compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2018 sur l'intégralité du territoire induirait un impact immédiat sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'utilisateur compte tenu :

- de l'impossibilité de poursuivre les subventions d'exploitation du budget général vers les budgets annexes représentant 490 K€/an,
- de la valorisation du bénévolat des élus et du personnel non valorisé représentant 176 K€/an,
- du stock de dettes au 31 décembre 2016 s'élevant à 14,9 M€,
- de la régularisation de l'assujettissement à TVA,

Considérant que le transfert de ces compétences au 1er janvier 2020 sur l'intégralité du territoire communautaire constitue, au regard de l'intérêt des usagers, un scénario laissant le temps suffisant pour définir :

- le niveau d'investissement souhaité,
- un mode de gestion adapté pour chacune de ces deux compétences,
- les transferts de charges afférents,

Considérant qu'au vu de la nécessité de préparer au mieux cette prise obligatoire de compétences par l'EPCI, et dans l'intérêt des usagers, le Conseil Communautaire de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé, par délibération N°C2017/147 en date du 28 septembre 2017, en faveur d'une modification statutaire consistant à basculer les compétences « eau » et « assainissement » en « compétences librement consenties »,

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la

modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

il est proposé au Conseil municipal de donner un avis favorable à cette modification.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve les modifications statutaires de Pays de Montbéliard Agglomération

Question 2017-43 – Administration – Avis sur le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de PMA

Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35 ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2016-09-17-001 portant création d'une communauté d'agglomération par fusion entre la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard, la communauté de communes des Trois Cantons, la communauté de commune des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide extension aux communes d'Allondans, Dung, Echenans, Issans, Présentevillers, Raynans, Saint-Julien-lès-Montbéliard, Sainte-Marie et Semondans ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° C2017/48 du 30 mars 2017 approuvant la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
Vu la délibération du conseil communautaire n° C2017/21 arrêtant les montants provisoires des attributions de compensation ;
Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie en séance le 26 septembre 2017.

La 26 septembre 2017, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie afin, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, d'approuver les montants définitifs des attributions de compensation résultant :

. de la création au 1^{er} janvier 2017 d'une nouvelle communauté d'agglomération à fiscalité professionnelle unique
. des transferts de compétences en matière de :

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,
- Zones d'activités
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Conformément à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, il appartient aux conseils municipaux, par délibérations concordantes, d'approuver le rapport de la CLECT. Ces délibérations doivent être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport aux conseils municipaux par Madame la Présidente de la CLECT.

Le conseil municipal, A L'UNANIMITE, approuve le rapport de la CLECT du 26 septembre 2017 et autorise le Maire à signer les documents y afférents

Question 2017-44 – Administration - Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2018

Depuis 2016, la loi dite « Loi Macron » du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le régime applicable en matière d'ouvertures dominicales des commerces. A titre dérogatoire au repos dominical, les commerces de détail peuvent ouvrir sur autorisation du Maire, jusqu'à 12 dimanches par an (au lieu de 5 dimanches antérieurement)

La loi précise les conditions dans lesquelles ces ouvertures pourront avoir lieu (salariés volontaires, mode de rémunération et repos compensateur notamment).

Elle précise également que, pour les commerces de détail dont la surface de vente est supérieure à 400 m², lorsque des jours fériés sont travaillés (sauf 1^{er} mai), ils seront déduits par

établissement des dimanches désignés du Maire, dans la limite de 3. Ainsi, si une grande surface ouvre au moins trois jours fériés, elle ne pourra ouvrir que 9 dimanches.

La procédure préalable à l'octroi de ces dimanches dit « du Maire » est la suivante : la liste des dimanches fait l'objet d'un arrêté municipal, après avis du Conseil Municipal lorsque le nombre de dimanche excède 5 ainsi que l'avis conforme de l'établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

Pour 2018, et après consultation des commerces et des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, le Maire propose de fixer les 12 dimanches suivants : 14 janvier – 11 mars – 1^{er} juillet – 26 août – 9 septembre – 14 octobre - 25 novembre – 2 – 9 - 16 – 23 et 30 décembre.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-45 – Administration – Avenant n° 1 à la convention d'installation d'un relais radiotéléphonique sur le château d'eau du Haut Service

Le 1^{er} mars 2008, une convention a été conclue entre Pays de Montbéliard Agglomération, la commune, l'opérateur BOUYGUES TELECOM et VEOLIA pour l'installation d'un relais radiotéléphonique sur le château d'eau du Haut-Service à EXINCOURT. Cette convention avait une durée initiale de 5 ans, renouvelable par période successive de 1 an.

Par courrier en date du 7 septembre 2015, BOUYGUES TELECOM a sollicité le transfert de cette convention au bénéfice de la société INFRACOS.

La convention arrive à échéance le 28 février 2018.

Par courrier en date du 11 octobre, la Société INFRACOS demande aux différentes parties de fixer une nouvelle durée de 12 ans qui prendrait effet le 1^{er} mars 2018 avec une reconduction tacite par périodes successives de cinq années, sauf résiliation par l'une des parties.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cet avenant et d'autoriser le Maire à le signer.

Le conseil municipal approuve la proposition par 19 voix POUR et 4 voix CONTRE (considérant la durée de 12 ans trop longue et souhaitant une durée maximum de 5 années)

Question 2017-46 – Administration – Convention avec le SDIS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Doubs, souhaite par convention établir un partenariat entre les employeurs de sapeurs-pompiers volontaires dans le but d'améliorer la qualité du service en vue de la protection et la sauvegarde des personnes, des biens et de l'environnement.

Dans ce cadre, le SDIS propose à la commune d'EXINCOURT de signer une convention fixant les modalités d'organisation de disponibilité de sapeurs-pompiers volontaires pour des missions opérationnelles et pour des actions de formation, dans le respect des règles de fonctionnement de la commune.

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver cette convention et l'autoriser à la signer.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-47 – Bois – Assiette et destination des coupes de bois – exercice 2018

Il est demandé au Conseil Municipal, comme chaque année, de délibérer sur l'assiette des coupes 2018 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes de bois non réglées des parcelles n° 1 ; 9 et 16 et des chablis.

L'O.N.F. propose au Conseil Municipal :

1 – Assiette des coupes pour l'exercice 2018 :

Unité de gestion	Type de coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume de la coupe (m3)
1	Amélioration	1.62	60
9	Régénération	3.79	150
16	Eclaircie	3.78	70

2- Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes :

2-1 – Cas général :

- Parcelle 1 : Vente publique des résineux en bloc sur pied
- Parcelle 9 : Vente des feuillus en bloc façonné

2-2 – Vente simple de gré à gré : Vente des chablis en bloc et façonnés

2-3 – Destination du produit des coupes des parcelles 9 et 16 sur pied (pas de diamètre maximum).

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-48 – Bois – Programme de travaux dans les forêts – exercice 2018

L'O.N.F. a transmis un programme d'actions préconisé pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Ce programme est conforme au document d'aménagement de la forêt et aux engagements de l'ONF liés à la norme ISO 14001 :

Descriptif des actions	Quant.	N° parcelle	Budget
TRAVAUX SYLVICOLES			
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	2.50 HA	10.j	Fonct.
<input type="checkbox"/> Nettoyement de jeune peuplement	1.50 HA	10.j	Fonct.
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : maintenance mécanisée	3.50 HA	17.j	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles	1.50 HA	17.j	Invest.
<input type="checkbox"/> Cloisonnement sylvicole : ouverture mécanisée	2.00 HA	4.r	Invest.
<input type="checkbox"/> Dégagement manuel des régénérations naturelles	2.00 HA	4.r	Invest.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-49 – Jeunesse – Rythmes scolaires – organisation rentrée 2018

Dans le cadre des nouvelles mesures gouvernementales pour l'Ecole, le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 introduit une possibilité de dérogation supplémentaire à l'organisation de la semaine scolaire sans rien retrancher à celles déjà prévues.

Ainsi, les écoles et communes ou EPCI qui souhaiteraient s'engager dans une évolution de leur organisation peuvent communiquer une proposition de modification qui pourra s'appliquer jusqu'au terme de l'année scolaire 2020-2021.

Rappel du cadre réglementaire :

L'article D.521-10 du code de l'éducation précise que :

- La semaine scolaire comporte 24 heures hebdomadaires d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, les lundi, mardi, jeudi et vendredi ainsi que le mercredi matin.
- La durée quotidienne de cours ne doit pas dépasser 5 h 30 et la demi-journée ne doit pas excéder 3 h 30
- Les élèves doivent bénéficier d'une pause méridienne d'au moins 1 h 30.

Les dérogations au cadre réglementaire

- Une organisation sur 9 demi-journées selon les modalités suivantes :
 - Une demi-journée d'enseignement le samedi matin au lieu du mercredi matin,
 - Une ou plusieurs journées supérieures à 5 h 30
 - Une ou plusieurs demi-journées d'une durée supérieure à 3 h 30
- Une organisation sur 8 demi-journées dont 5 matinées
- Une organisation sur 4 journées selon les modalités suivantes :
 - 6 heures maximum d'enseignement par jour,

- 3 h 30 maximum d'enseignement par demi-journée

Dans l'hypothèse d'une demande de dérogation, la commune doit transmettre au directeur d'académie la demande conjointe du projet d'organisation de la semaine scolaire pour 2018-2019 par les conseils d'écoles **ET** le Maire.

Un questionnaire a été transmis à toutes les familles ayant des enfants à l'école maternelle ou élémentaire sur une possibilité d'un retour à la semaine de 4 jours.

Les réponses au questionnaire sont les suivantes :

Vote	Nombre de familles	%
Pour	169	90.40 %
Contre	17	9.10 %
Sans avis	1	0.50

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, A L'UNANIMITE, donne un avis favorable à une demande de dérogation pour un retour à une organisation du temps scolaire sur 4 jours.

Question 2017-50 – Personnel – Tableau des emplois – modifications

Par délibération du 29 septembre, le conseil municipal avait approuvé la création d'un poste de technicien principal de 1^{ère} classe et la suppression d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe suite à un examen professionnel. Il s'avère que cette promotion devait faire l'objet d'une proposition d'avancement à transmettre pour avis à la Commission Administrative Paritaire du Centre avant la décision du conseil municipal, ce qui n'avait pas été fait.

En conséquence la décision prise dans ce cadre le 29 septembre dernier est annulée et il est proposé au conseil municipal sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire (réunion le 27 novembre) les modifications suivantes :

- 1- Dans le cadre d'un avancement de grade suite à une réussite à un examen professionnel, au 1^{er} décembre 2017 :

SUPPRESSION DE POSTE	Nb heures Hebdomadaires	CREATION DE POSTE	Nb heures hebdomadaires
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	35 h 00	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	35 h 00

- 2- Dans le cadre d'un avancement de grade au 1^{er} janvier 2018 :

SUPPRESSION DE POSTE	Nb heures Hebdomadaires	CREATION DE POSTE	Nb heures hebdomadaires
Adjoint technique	28 h 00	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	28 h 00

Propositions approuvées A L'UNANIMITE

Question 2017-51 – Finances – Activités jeunesse 2018 – proposition de budget des FRANCAS

Conformément à la convention d'objectifs signée avec les FRANCAS précédemment, le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le budget prévisionnel [des activités 2018](#).

Le Maire présente donc les activités proposées par les FRANCAS pour les différentes activités jeunesse soit :

- animation accueil périscolaire « temps de midi » et « après l'école »,
- centre de loisirs sans hébergement durant les vacances scolaires,
- activités 13-18 ans,
- poste de coordination, de gestion et d'administration de toutes les animations

Le budget prévisionnel total de ces activités s'élève à 187 281 € (187 462 € en 2017) la part communale représentant 142 320 € (142 320 € en 2017).

Le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver les activités présentées,
- d'approuver le financement et d'arrêter la participation 2018 à 142 320 € (+ 10 % maximum, régularisation en 2019) qui sera versée mensuellement.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-52 – Finances – Versement de subvention avant vote du B.P. 2018

Le Maire propose au conseil municipal de verser, avant le vote du Budget Primitif 2018, une partie de la subvention octroyée annuellement :

- au C.C.A.S 43 000 €
- à l'Harmonie Municipale 20 000 €

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-53 – Finances – Admissions en non-valeur

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état de créances irrécouvrables transmis par le percepteur et concernant des sommes impayées dont le montant, inférieur à 15 €, ne peut justifier des poursuites onéreuses ou dont le recouvrement n'a pu aboutir.

Il propose la mise en non-valeur de ces titres dont le montant total s'élève à 2 433.62 €. La liste sera annexée à la délibération.

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Question 2017-54 – Finances – Budget 2017 – Décision modificative n°2

Le Maire propose au conseil municipal les modifications budgétaires notamment à des ajustements de crédits et les opérations d'ordre de travaux en régie.

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
60612	Energie électricité	40 000	722	Travaux en régie	13 100
611	Prestations de service	-15 450	73224	Fonds départ. Droits mutation communes - 5000 hab.	55 000
615231	Entretien réparation voirie	-25 000			
6218	Personnel extérieur	50 000	7381	Taxe add. Droits de mutation	-55 000
6411	Personnel titulaire	-30 000			
6413	Personnel non titulaire	-10 000			
6453	Caisse de retraite	-10 000			
6541	Admissions en non-valeur	450			
023	Vir. À section investissement	13 100			
TOTAL DEPENSES		13 100	TOTAL RECETTES		13 100
SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
2051	Concessions droits similaires	600	021	Vir.de section fonctionnement	13 100
21312/040	Bâtiments scolaires	4 600	024	Produits de cessions	300
2151/040	Réseaux voirie	8 500			
21318	Autres bâtiments	65 000			
2183	Matériel informatiques	2 000			
2313	Construction	-67 300			
TOTAL DEPENSES		13 400	TOTAL RECETTES		13 400

Proposition approuvée A L'UNANIMITE

Questions diverses

- Demandeurs d'emploi

Mois	Inscrits	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Novembre 2017	228	112	116	173	55
Décembre 2017	224	109	115	172	52

20 h 00 – Départ de Madame DUVERNOIS

- Dégrèvement de la taxe d'habitation : D'ici 2020, 82 % des administrés d'EXINCOURT ne paieront pas de taxe d'habitation dont 15 % qui n'en payent pas à ce jour.
- 720 bons de Noël distribués par le CCAS aux personnes de 70 ans et plus.
- La commune a acheté un nouveau véhicule réfrigéré qui sera utilisé pour la livraison des repas à domicile.
- Un point est fait sur l'avancement des travaux suivants :
 - Accès ZI + éclairage
 - Rue d'échelotte
 - Rue Cuvier
 - Terrain synthétique
 - Couverture terrain de boules
- Dans le cadre d'une opération sur les économies d'énergie lancée par EDF par l'intermédiaire de PMA, 200 ampoules LED sont à distribuer à des administrés non imposables
 - La Poste a été fermée 3 jours et demi en octobre et ½ journée le 27 novembre pour cause d'absence de personnel.
- Quelques dates :
 - 09/12.....Téléthon
 - 16/12.....kermesse foot
 - 16/12.....Noël employés
 - 23/12.....mairie fermée
 - 12/01.....cérémonie des vœux
 - 09/01.....collecte des sapins
 - 10/02.....challenge Bougé (lutte)
 - 24/02.....loto du foot
 - 04/03.....friture (comité des fêtes)
 - 11/03.....concert des profs (HME)
 - 18/03.....concert Voce d'Italia

Questions des conseillers :

M. KUTTLER fait part de son regret concernant le peu d'élus au service du repas des aînés.

C. MAURER demande où en est le déploiement de la fibre optique.

Réponse : la mise en service est prévue pour janvier.

